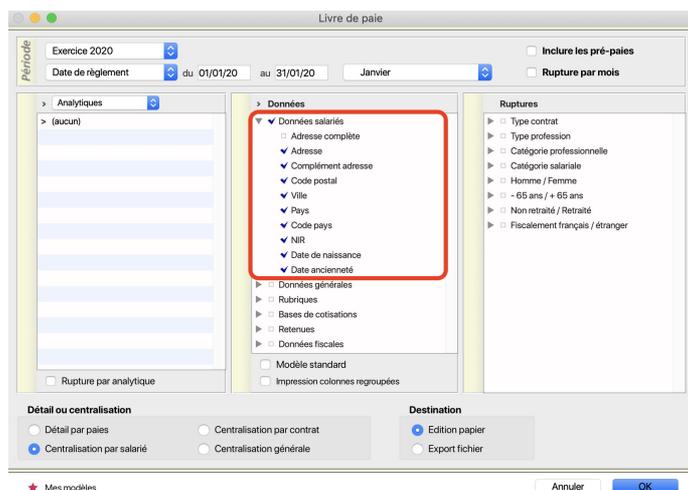


## VERSION 7.3.1

- LIVRE DE PAIE
- FAVORIS D'EXPORTS
- INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE
- ACTIVITÉ PARTIELLE
- DROITS D'AUTEUR
- COURRIERS ET MODÈLES
- AUTRES ÉVOLUTIONS ET CORRECTIONS

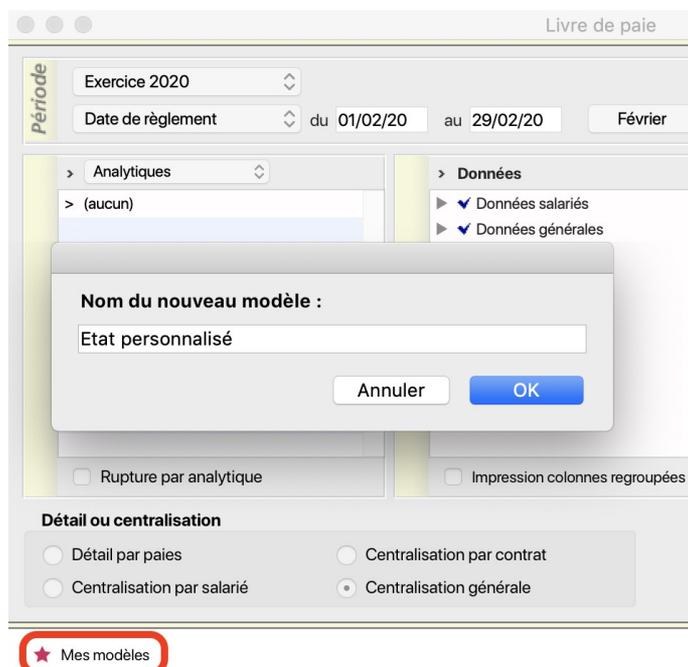
### ↳ LIVRE DE PAIE



Le livre de paie permet désormais d'obtenir, en plus des données de paies, les coordonnées des salariés.

- ▶ menu *Etats > Livre de paie*
- ▶ sélectionner les *Données salariés* à éditer

### ↳ FAVORIS D'EXPORTS



Il est par ailleurs désormais possible d'enregistrer des modèles de Livre de paie.

- ▶ Effectuer la sélection souhaitée
- ▶ Cliquer sur l'icône *Mes modèles* et choisir *Enregistrer un nouveau modèle*
- ▶ Donner un nom au modèle et valider par *OK*

Pour rééditer un Livre de paie selon un des modèles précédemment enregistrés, il suffit ensuite de cliquer sur l'icône *Mes modèles* et de choisir le nom du modèle souhaité.

Les modèles enregistrent l'ensemble des coches et options, à l'exception de la Période, de la sélection d'Analytiques (ou Types analytiques) et de la sélection des Sociétés pour les fichiers multi-sociétés.

Export de salariés

Champs exportés

- Code société (raison sociale)
- Matricule
- Nom (obligatoire)
- Prénom (obligatoire)
- Nom de naissance

Identifiant

obligatoire

obligatoire

• Les champs dont les titres sont entre parenthèses ne seront pas importés.

• Obligatoire : champ dont la présence est obligatoire lors de l'import.

• Identifiant : le (ou les) champs "identifiant" permettent de repérer de façon unique une fiche donnée. A l'import, cela permet la modification de fiches déjà existantes. A l'export, ces informations seront répétées pour les champs multivalués.

• Multivalué : pour une fiche donnée, ce champ peut prendre plusieurs valeurs (ex : rubriques ou retenues d'une paie).

Export destination Windows

Mes modèles

Annuler OK

L'enregistrement de modèles est également possible en export de données (exports de Salariés, Contrats, Paies, etc...).

## INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Récapitulatifs spécifiques

Période

Exercice 2019

Date de règlement

du 01/01/19 au 31/12/19 Année

Inclure les pré-paies

Rupture par mois

Récapitulatifs spécifiques

- Livre entrées-sorties du personnel \*
- Mouvements main-d'oeuvre DMMO/EMMO \*
- Registre des stagiaires \*
- Tableau des effectifs (nouveau calcul en jours) \*
- Tableau des effectifs (ancien calcul en heures)
- Etat des compteurs des congés \*
- Etat des provisions des congés (à fin de période) \*
- > Index EgaPro femmes-hommes - Aide au calcul
- Salariés les mieux rémunérés

\* Récapitulatif automatiquement en date de fin

Annuler OK

La version 7.3.1 de sPAIEctacle permet de générer un tableau d'aide au remplissage du simulateur-calculateur de l'Index de l'égalité professionnelle.

- ▶ Menu *Etats > Récapitulatifs spécifiques*
- ▶ Sélectionner *Index EgaPro femmes-hommes - Aide au calcul*

ETABLISSEMENT	MA SOCIÉTÉ		PÉRIODE DE RÉFÉRENCE			
			Période du 01/01/2019 au 31/12/2019			
catégorie socioprofessionnelle (CSP)	tranche d'âge	nombre de salariés		rémunération annuelle brute moyenne par EQUIP		
		femmes	hommes	femmes	hommes	
ouvriers	moins de 30 ans					
	30 à 39 ans					
	40 à 49 ans					
employés	moins de 30 ans	3,00		32 900,32		
	30 à 39 ans	2,00		25 800,00		
	40 à 49 ans	1,00		33 350,04		
techniciens et agents de maîtrise	moins de 30 ans	1,00		25 200,00		
	30 à 39 ans				27 600,00	
	40 à 49 ans					
ingénieurs et cadres	moins de 30 ans	1,00	2,00	33 600,00	54 750,00	
	30 à 39 ans	1,00		45 500,00		
	40 à 49 ans	1,00	1,00	60 000,00	92 000,04	
ensemble des salariés		11,00	3,00	31 422,82	67 166,68	
		Nombre de salariés augmentés au cours de la période de référence				
		femmes	hommes			
		1,00	2,00	3,00		
		Salariées en retour de congé maternité/adoption				
		Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations				
		femmes	hommes	ensemble		
		7,00	3,00	10,00		
SALARIÉS PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DE L'INDEX						
Code société	Nom	Prénom	Matricule	Catégorie CSP	Tranche d'âge	
COR	BOREAL	AURORE	BOA	employés	moins de 30 ans	
COR	BRILLE	LAURE	BIL	employés	50 ans et plus	
COR	DES VENTS	ROSE	DER	ingénieurs et cadres	50 ans et plus	
COR	PARMINJOU	BIENVENUE	PAB	techniciens et agents de m	30 à 39 ans	
COR	SIMON	ALEXANDRE	SIA	employés	40 à 49 ans	
COR	TAR	GUY	TAG	ingénieurs et cadres	30 à 39 ans	
COR	TATOUILLE	LAÏA	TAL	ingénieurs et cadres	30 à 39 ans	
COR	TOULLEMONDE	PACÔME	LOM	ingénieurs et cadres	30 à 39 ans	

L'Index EgaPro est fichier d'export de type tableau. Il permet de compléter le simulateur-calculateur en ligne de l'Index de l'égalité professionnelle.

Le fichier généré se décompose en deux parties :

- la partie basse du tableau liste les données issues des paies nécessaires au calcul, il est possible de les modifier ou de les ajuster manuellement
- la partie haute permet de compléter le simulateur-calculateur en ligne les valeurs de cette zone ne dépendent que des valeurs de la partie basse, elles n'ont pas à être modifiées manuellement\*

**REMARQUE** \* Seul le bloc "Salariées en retour de congé maternité/adoption" n'est pas calculé selon les données de la partie basse. Il liste les Événements de type Maternité ou Adoption, avec une date de fin sur la période.

## Salariés pris en compte

La liste reprend tous les salariés ayant un contrat d'une durée supérieure ou égale à la moitié de la période de référence. Pour une édition sur l'année entière, les contrats repris sont ainsi ce dont la durée sur l'année est supérieure ou égale à 6 mois.

Les contrats CDD dont le motif CDD est CDD de remplacement sont exclus, ainsi que ceux dont la Catégorie salariale est apprenti, contrat pro, CUI-CAE, CUI-CIE, service civique ou stagiaire.

## Catégorie CSP

La catégorie renseignée est fonction du code PCS de la profession.

 **RENOVI** Voir à ce sujet la fiche [Professions - Nomenclature PCS et niveau de qualification](#).

## Salaires

Le Brut renseigné est le brut cumulé de la période.

Le Salaire de base correspond à la somme sur les paies de la période, des rubriques de paie sur lesquelles l'option *Index EgaPro - Salaire de base* est cochée sur l'onglet *Particularités*.

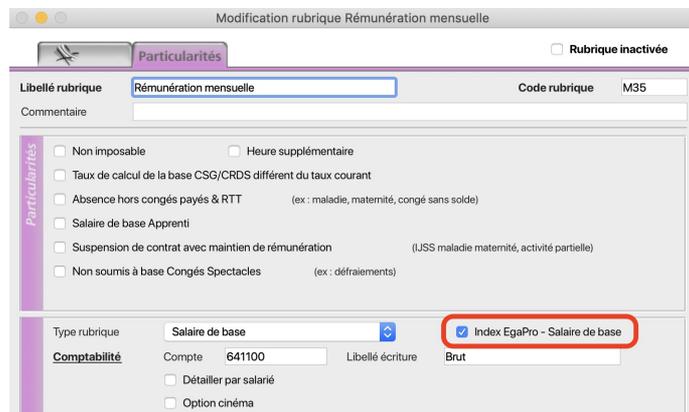
Le Salaire de base reconstitué est la valeur utilisée pour le calcul des différents indicateurs. Il est égal au Salaire de base divisé par le temps partiel, ou pour les entrées/sorties en cours de mois, le salaire de base de la paie divisé par le nombre d'heures et multiplié par 151,67.

 **REMARQUE** Par défaut à la mise à jour d'un fichier de données en version 7.3.1, les rubriques cochées Salaire de base sont les rubriques soumises à cotisations dont le Type rubrique était 'salaire de base', à l'exception de celles cochées Heure supplémentaire, Absence hors congés payés & RTT ou Suspension de contrat avec maintien de rémunération. Les rubriques portant une Spécificité attestation Assedic sont également exclues. Ce paramétrage peut être modifié si besoin.

## Augmentation indiv.

Indique Oui si le salaire de base reconstitué du dernier mois de la période, est supérieur à celui du premier mois de la période.

## Rubriques de paies



Les données de l'Index s'appuient en particulier sur une nouvelle boîte à cocher de l'onglet *Particularités* des Rubriques de paie.

A la mise à jour du fichier de données en version 7.3.1, cette option est automatiquement cochée pour les Rubriques soumises à cotisations, dont le *Type rubrique* est "Salaire de Base" (ou toutes les rubriques soumises si ce type n'existe pas), à l'exception des rubriques suivantes :

- rubriques cochées Heure supplémentaire
- rubriques cochées Absence hors congés payés & RTT
- rubriques cochées Salaire de base Apprenti
- rubriques cochées Suspension de contrat avec maintien de rémunération
- rubriques portant une spécificité Attestation Assedic permanent
- rubriques portant une spécificité DSN autre que Contrat de travail CDII, Contrat de travail en forfait jours, Pige, Avantage en nature ou Rémunération au pourboire

## ACTIVITÉ PARTIELLE

Afin de faciliter la mise en place du paramétrage nécessaire aux paies d'activité partielle, 1 Code DUCS Urssaf, 3 Retenues inactivées et 10 Rubriques de paie inactivées sont automatiquement créés à la mise à jour d'un fichier de données en version 7.3.1.

## Code DUCS

Consultation code DUCS 060D

Code DUCS	060D
Libellé de la cotisation	RR CHOM.TX RN
Type retenue	Urssaf
Spécificité	CSG/CRDS revenus rempact

1/1 Annuler <- -> OK

Le code DUCS 060D est automatiquement créé à la mise à jour.  
Si une fiche existait déjà avec ce code, elle est mise à jour.

## Retenues

Sélection de retenues

Tous les types retenue

Début	Fin	Type	Base	Tx sal.	Tx pat.	Code	Nom retenue
■ (inactivée)		Urssaf	CSG rev. rempact	3,800		060D	■ CSG déd. Activité Partielle
■ (inactivée)		Urssaf	CSG rev. rempact	2,400		060D	■ CSG non déd. Activité Partielle
■ (inactivée)		Urssaf	CSG rev. rempact	0,500		060D	■ CRDS non déd. Activité Partielle

3 retenues inactivées de CGS et CRDS sur revenus de remplacement sont créées à la mise à jour.

Les coches du champ d'application sont les suivantes :

- cat. professionnelle : toutes
- catégorie salariale : toutes à l'exception de Stagiaire ou Apprenti
- statut salarié : tous à l'exception de Fiscal. étranger
- niveau et groupes : Toutes sociétés

## Rubriques de paie

Rubriques inactivées

Code	Rubrique	Soumis	Plafond	Heures	Jours	Base salaire utilisée
■ AP_RMG	Rémunération minimale garantie - Act. Partielle					
■ AP100%	Ajustement maintien 100% net - Act. Partielle					
■ AP35Ab	Absence(s) heure(s) en activité partielle	x		-1,00	-0,14	Base congés maintien
■ AP35i-	Indem. heure(s) en activité partielle (exo CSG)					Base congés maintien
■ AP35in	Indemnisation(s) heure(s) en activité partielle					Base congés maintien
■ AP39Ab	Absence(s) heure(s) en activité partielle	x		-1,00	-0,14	Base heures sup. structurell
■ AP39H-	Absence(s) heure(s) sup struc. 25% - Activité f	x		-1,00		Base heures sup. structurell
■ AP39in	Indemnisation(s) heure(s) en activité partielle					Base heures sup. structurell
■ APFoAb	Absence(s) jour(s) activité partielle - forf. jour	x			-1,00	Base congés maintien
■ APFoIn	Indemnisation(s) Jour(s) en activité partielle					Base congés maintien

» **REMARQUE** Si des rubriques existaient déjà avec ces codes rubriques, les ajouts portent le code APGHSn.

» **REMARQUE** Les rubriques sont interactives si le fichier de données comporte des bases "Congés maintien" (à minima avec les mot congé et maintien) ou "Heures sup. structurelles" (à minima avec les mots sup et struc). Dans le cas contraire, le Montant n'est pas interactif.

## ↳ DROITS D'AUTEUR

### • DAS2

Confirmer

La DSN du mois de mars 2020 va contenir automatiquement les droits d'auteurs et honoraires versés en 2019 enregistrés dans le module Droits d'auteurs. Vous n'aurez donc pas de DAS2 à effectuer. Confirmez-vous l'intégration de ces données dans la DSN ?

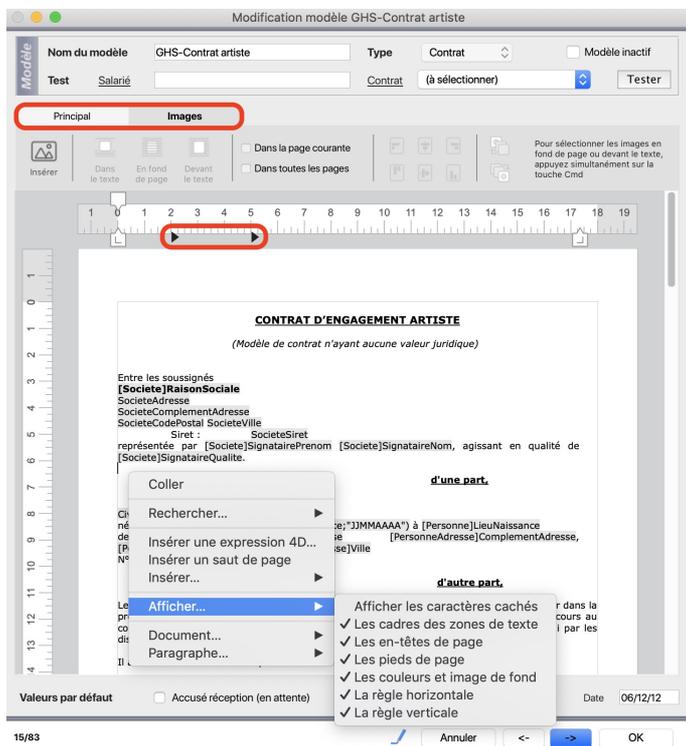
Non Oui

Au moment de générer la DSN en version 7.3.1 un message d'alerte vous demande de confirmer l'envoi des données du module droits d'auteurs dans le fichier.

En validant par "Oui" sPAIEctacle intègre automatiquement les données DAS2 de l'année précédente dans le fichier DSN de mars exclusivement (blocs S21.G00.89).



## ➤ COURRIERS ET MODÈLES



### Images

Un nouvel onglet dans la barre de menus permet la gestion des images dans vos modèles et courriers.

### Tabulations

Un clic sur la règle permet d'ajouter un taquet de tabulation.

Un clic droit permet ensuite de le modifier en choisissant Paragraphe... > Tabulations...

### Editeur de formule

La table affichée par défaut (colonne de gauche) est désormais la table [Personne].

### Clic droit

Un clic droit dans le cadre de visualisation permet d'accéder à des fonctionnalités supplémentaires. Avec la version 7.3.1 il est en particulier possible de :

- ➔ prévoir un en-tête/pied de page différent en 1ère page (Document...)
- ➔ choisir une couleur de fond pour un paragraphe (Paragraphe...)
- ➔ afficher ou masquer les cadres de zones de texte (Afficher...)

## ➤ AUTRES ÉVOLUTIONS ET CORRECTIONS

### ➔ Anomalies DSN

L'anomalie "Erreur Taux de transport différents pour une même période" qui apparaissait à tort lorsque des régularisations étaient déclarées est supprimée.

### ➔ Attestation Assedic permanent - AED

Le champ "Date engagement procédure licenciement" est désormais à saisir pour tous les motifs "Licenciement...".

### ➔ DSN et fonctionnaires détachés

Les données envoyées en DSN pour les fonctionnaires détachés dans la rubrique Nature de contrat, sont ajustées pour répondre aux demandes de la CNRACL.

### ➔ Mise à jour des rubriques de paie

La mise à jour des rubriques de paie non soumises est désormais également possible sur les paies portant des analytiques multiples.

### ➔ Ecritures comptables Louma/Xotis

Le poste budgétaire CNC est intégré dans les Rubriques et Types retenues (il est géré "en dur" pour les notes de droits d'auteurs).